

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 41, substituer aux mots :

« avec les pays de leurs environnements régionaux respectifs »

les mots :

« entre La Réunion et Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte de l'Assemblée nationale s'agissant de l'exonération spécifique aux employeurs ultramarins